

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 20 juin 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jean-Yves LETESSIER	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Michel LHULLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Denis LECLUZE, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 24		

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-18 : Décision modificative n°2025-01

Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits au sein de la section investissement afin de répondre aux nouveaux besoins ci-dessous :

- **Autorisation de programme déchèteries + 38 766,56 € :**
 - Signature d'un avenant avec la société COLAS + 4 057.20 €
 - Signature d'un avenant avec la société SEETECH + 24 709.36 €
 - Acquisition de barrières levantes pour l'automatisation des déchèteries de Carentan et Condé-s/ Vire +10 000 €

- Acquisition de conteneurs à déchets électriques sur les déchèteries de Saint-Clair-sur-Elle et Tessy Bocage + 9 240 €
 - Bâchage de la benne servant au transport des cartons déchèteries + 8 140 €
- Total des dépenses d'équipement supplémentaires + 56 146.56 €**

Pour compenser ces dépenses supplémentaires non prévues au BP 2025, il est procédé à un virement de crédits depuis la ligne prévue pour l'acquisition de 130 CAV verre pour un montant initial de 262 800 € : - 56 146.56 €

Les crédits budgétaires restants sur cette ligne permettront l'acquisition d'une centaine de CAV verre en 2025 sur les 130 initialement prévus au budget.

L'équilibre de la section d'investissement n'est pas modifié.

Objet	Opération	Sens article	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT, dépenses						
Avenant Colas - 4 057.20 €	9025 - Villedieu	D-21351		4 057,20		
	9029 - Marigny	D-21351		280,00		
	9031 - St Martin	D-21351	-140,00			
	9034 - Tessy	D-21351	-140,00			
Avenant Seetech + 24 709.36 €	9036 - Carentan	D-21351		9 873,60		
	9022 - Condé	D-21351		1 981,22		
	9030 - Le Désert	D-21351	-5 885,98			
	9029 - Marigny	D-21351		2 982,00		
	9042 - Percy	D-21351		12 218,42		
	9023 - Pont Hébert	D-21351	-2 281,18			
	9032 - Saint Clair	D-21351	-3 082,78			
	9031 - St Martin	D-21351	-3 764,38			
	9034 - Tessy	D-21351	-3 176,38			
	9025 - Villedieu	D-21351		15 844,82		
Automatisation des déchèteries + 10 000 €	9036 - Carentan	D-21351		5 000,00		
	9022 - Condé	D-21351		5 000,00		
Conteneurs déchets électriques + 9 240 €	9032 - Saint Clair	D-2158		4 620,00		
	9034 - Tessy	D-2158		4 620,00		
Bâche benne carton	9044 - Logistique	D-2158		8 140,00		
Achat de CAV verre	9044 - Logistique	D-2158	-56 146,56			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		D-21	-74 617,26	74 617,26		
			0,00			

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve la décision modificative ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 27 juin 2025
Pour extrait certifié conforme



Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 4 JUL. 2025

Mis en ligne le : - 7 JUL. 2025